



Appel à candidature pour la chaire « Genre » de l’Institut du Genre

S’inscrivant dans sa mission de « faire réseau », L’Institut du Genre lance un appel à candidatures pour sa chaire « Genre ». Ce programme prévoit l'**accueil conjoint**, par l’Institut du Genre et une de ses universités partenaires, de **deux chercheur·es** issus·es d’une université étrangère. Le dispositif offre aux titulaires de la Chaire la possibilité de participer ou de s’intégrer à l’enseignement et à la recherche des universités françaises partenaires et d’être associé·e aux activités scientifiques de l’Institut du Genre.

Chaque chercheur·e sera accueilli·e pour une **durée d’un mois**. Cet accueil peut avoir lieu entre le **1^{er} février 2027 et le 1^{er} juin 2027**. Cette chaire prend en charge les frais de voyage et d’hébergement pour un mois en France métropolitaine. Selon ce qui est négocié par l’établissement d’accueil, les lauréat·es peuvent bénéficier d’autres prises en charge.

Cet appel s’adresse exclusivement à des enseignant·es-chercheur·es et chercheur·es déjà titulaires d’un doctorat, et en poste dans une université ou un organisme de recherche étranger. Ces chercheur·es, reconnu·es dans leur domaine pour leurs travaux, devront avoir, pour la durée de leur séjour en France, un projet d’enseignement et/ou de recherches sur le genre et les sexualités. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont concernées. Les candidat·es devront maîtriser suffisamment le français pour participer aux activités scientifiques de l’Institut du Genre et de ses partenaires.

Les titulaires de la chaire s’engagent à assurer un programme d’actions spécifiques (conférences, séminaire, atelier, master-class, tutorat, etc.) dans l’un des établissements partenaires (https://institut-du-genre.fr/qui_sommes_nous/etablissements-partenaires/). À ce titre, la candidature doit comporter une **invitation officielle** de l’une des universités partenaires, précisant les activités envisagées ainsi que le dédommagement ou la rémunération prévue pour celles-ci.

L’Institut du Genre prend en charge les frais de transports (entre le pays d’origine et la France, et entre l’Institut et les institutions partenaires) et les frais d’hébergement pour un mois des titulaires de la Chaire.

Si l’université partenaire hôtesse se situe en région parisienne, les titulaires de la Chaire bénéficient d’un appartement à la Maison des chercheurs du Campus Condorcet (<https://www.campus-condorcet.fr/fr/pour-la-recherche/soutien-a-la-recherche/l-accueil-des-chercheurs-invites>). De surcroît, l’infrastructure du Campus Condorcet, notamment

son équipement informatique et un bureau, est mis à sa disposition pour la durée de son séjour.

Priorité sera donnée aux candidatures prévoyant des formes de poursuite d'une coopération entre la ou le titulaire et l'université d'accueil une fois le séjour achevé (invitation en retour d'un chercheur·e français·e dans l'université d'origine, programme de recherche commun, partenariat d'enseignement, etc.).

Les candidatures seront examinées le Conseil scientifique de l'Institut du Genre.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Le formulaire ci-joint renseigné ;
- Un CV incluant la liste des publications ainsi que la liste des expériences / séjours en France (bourses, séjours de recherche etc.) ;
- Une lettre d'invitation de l'une des institutions partenaires de l'Institut du Genre décrivant les activités envisagées avec la ou le candidat·e au cours de son séjour **et précisant la rémunération ou le dédommagement prévu.**

Le dossier de demande de candidature doit être complet pour pouvoir faire l'objet d'une instruction.

L'ensemble de ces documents devra être transmis **avant le 24 mars 2026 à 12h** à l'adresse suivante : cnrs-gis-genre@cnrs.fr avec l'indication explicite dans le titre du courriel « Chaire Genre – nom du demandeur·se ».